

Résolutions soumises au vote lors de l'Assemblée générale constitutive de l'association Réseau Haies Bretagne

Résolution n°1 : approbation des statuts

Après avoir pris connaissance des statuts de l'association Réseau Haies Bretagne, l'assemblée générale approuve l'adoption de ces statuts.

Résolution n°2 : approbation de la convention de marque

Après avoir pris connaissance de la convention de marque entre l'association nationale Réseau Haies France et l'association régionale Réseau Haies Bretagne, l'assemblée générale donne un avis favorable à la signature de cette convention et donne quitus au mandataire de la structure assurant la présidence de Réseau Haies Bretagne pour la signer en l'état et en assurer l'application qui complète l'adoption des nouveaux statuts.

Résolution n°3 : effectivité du démarrage du mandat des délégués régionaux au sein de Réseau Haies France

Etant donné que le renouvellement du conseil d'administration de l'association Réseau Haies France aura lieu le 26 juin 2025 et que jusqu'à cette date les mandats des deux délégués régionaux élus au conseil d'administration de Réseau Haies France au titre de la région Bretagne (à savoir l'ATBVB et Eaux et Rivières de Bretagne) sont en cours, les deux délégués régionaux qui seront élus selon les dispositions prévues à l'article 11 des statuts de l'association régionale Réseau Haies Bretagne commenceront à siéger au sein du conseil d'administration de Réseau Haies France uniquement après son assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025. Jusqu'à cette date, l'ATBVB et Eaux et Rivières de Bretagne continueront de siéger au sein du conseil d'administration de l'association Réseau Haies France en tant que délégués régionaux.

Résolution n°4 : montant des cotisations

Le montant des cotisations à l'association régionale Réseau Haies Bretagne pour l'année 2025 est gratuit. Le montant des cotisations à l'association régionale Réseau Haies Bretagne pour l'année 2026 sera défini lors de son assemblée générale ordinaire de 2025, qui aura lieu en fin d'année 2025.

Résolution n°5 : application des résolutions

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au mandataire de la structure assurant la présidence de l'association régionale Réseau Haies Bretagne pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Résolution n°6 : démarches administratives de déclaration de l'association

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au mandataire de la structure assurant la présidence de l'association régionale Réseau Haies Bretagne pour faire les démarches administratives de déclaration de l'association.